

SAMCEP

SOCIÉTÉ AVANCÉE DE MÉDECINE
ET DE CHIRURGIE ESTHÉTIQUE & PLASTIQUE

TVA ET ESTHETIQUE

Note d'information à l'attention des patient(e)s :

À partir du 1^{er} octobre 2012:

«Les actes de médecine et de chirurgie esthétique non remboursés par la sécurité sociale ne peuvent bénéficier de l'exonération de TVA »

Extrait du Bulletin Officiel de Finances Publiques Impôts : 27 septembre 2012

Les devis feront apparaître une TVA à 20%

